



LIGUE DE VOILE DE LA MARTINIQUE

CHAMPIONNATS DE LA MARTINIQUE 2020/2021

DERIVEURS-WINDSURF-KITE BOARD-WINDFOIL-CATAMARAN DE SPORT

AVIS DE COURSE

Dates complètes :

Dériveur-Bic-Windfoil: 15 Nov 20-13 Déc 20-17 Janv 21-07 Fev 21-14 Mars 21-18 Avril 20-06 Juin 21

Kite Board : 22 Nov 20-31 Janv 21-18 Avril 21-16 Mai 21

Catamaran de sport : 25 Oct 20-20 Déc 20-17 Janv 21- 14 Mars 21-06 Juin 21

Sunfish :15 Nov 20- 13 Déc 20-17Janv 21 -07 Fev 21

Funboard : 22 Nov 20-06 Déc 20-31 Janv 21-28 Fev 21-28 Mars 21-16 Mai 22-13 Juin 21

Lieux : Plans d'eau des clubs ci-dessus précités

Autorités Organisatrices :

C.N.S : Cercle nautique de SCHOELCHER

C.N.M : Club nautique du MARIN

C.N.N : Club nautique Le Neptune du LAMENTIN

C.N.V : Club nautique du VAUCLIN

W.F.R : Wind Force du ROBERT

Y.C.M : Yacht Club de la Martinique

Préambule :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Les moyens digitaux seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique.

Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1.a.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1.** les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B et F,
- 1.2.** les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3.** les règlements fédéraux.
- 1.4.** Le règlement sportif édité par la Ligue de Voile de la Martinique
- 1.5.** En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra ;

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit « COVID 19 », le Comité d'Organisation pourra annuler l'épreuve.

Prise en compte du Risque Covid19 :

En s'inscrivant à une journée du championnat de Martinique tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- o des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- o que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- o que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- o que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régate.

3.1 Le championnat de Martinique est ouvert à tous les bateaux des classes :

- **DERIVEURS**, comprenant : les lasers (4.7,radial,std),les sunfish, les optimist (min,benj).
- **PAV** comprenant : bic 293, F42,F31 et R 120
- **KITE BOARD**
- **WINDFOIL**
- **CATA SPORT** : inter série catamaran, F18

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire et payer les frais d'inscriptions en ligne sur le site des clubs qui le proposent ou par tous autres moyens en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis au club organisateur.

Les clubs organisateurs ont la possibilité de fixer eux même une heure limite d'inscription qui ne peut aller au-delà de 17h00 la veille d jour de la régate

Il n'y aura pas d'inscriptions le jour de la régate.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable médicale de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité (valide)
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classes	Montants maximum par personnes
<i>Dériveurs-windfoil</i>	<i>15€</i>
<i>Catamarans de sport</i>	<i>15€</i>
<i>windsurf-kite board</i>	<i>15€</i>

5. PROGRAMME

La date limite des inscriptions est fixée à 17h00 la veille du jour du départ de la course il n'y a pas d'inscription le jour de la régate.

L'heure du 1^{er} signal d'avertissement est fixée à 9h30.

Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h30

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course (I.C. type fédéral) et les annexes éventuelles seront :

- Disponibles au plus tard : 01H 00 avant l'heure du premier signal d'avertissement du jour de la course.
- affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer, compte tenu des spécificités de chaque plan d'eau, seront précisés dans les annexes aux I.C. type édités par les clubs organisateurs.

8. CLASSEMENT

9.1 Une courses devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le système de classement est le système à minima de l'annexe A des RCV

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. PRIX

La remise des prix générale du championnat de Martinique se fera en fin de saison au mois de Juin en fonction de la situation sanitaire.

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter les clubs organisateurs

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom de la régate : **CHAMPIONNAT DE LA MARTINIQUE**

Dates complètes :

Lieu :

Autorité Organisatrice :

N° voile :	CLASSE :	RATING :
	CATEGORIE :	

	BARREUR	EQUIPIER 1	EQUIPIER 2
NOM			
PRENOM			
N° licence			
N° club			
Sexe			
Né(e) le			

[Pour les mineurs : Autorisation parentale ou du représentant légal](#)

En qualité de représentant légal de l'enfant précité j'autorise mon enfant à participer à la régate et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation et autorise les organisateurs à exploiter les photographies prises à l'occasion du championnat de Martinique		
<i>Nom du représentant légal du barreur</i>	<i>Nom du représentant légal de l'équipier 1</i>	<i>Nom du représentant légal de l'équipier 2</i>
<i>Signature du représentant légal du barreur</i> (mention : <i>Bon pour autorisation parentale</i>) Fait à : le :	<i>Signature du représentant légal de l'équipier 1</i> (mention : <i>Bon pour autorisation parentale</i>) Fait à : le :	<i>Signature du représentant légal de l'équipier 2</i> (mention : <i>Bon pour autorisation parentale</i>) Fait à : Le :

ATTESTATION

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve.

Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

J'autorise les organisateurs à exploiter les photographies prises à l'occasion du championnat de Martinique

SIGNATURE DU BARREUR (mention nécessaire : lu et approuvé) Fait à : le :	SIGNATURE DE L'EQUIPIER 1 (mention nécessaire : lu et approuvé) Fait à : le :	SIGNATURE DE L'EQUIPIER 2 (mention nécessaire : lu et approuvé) Fait à : Le :
--	---	---

